

## L'OPTION LCE (Langues et cultures Européennes)



Le collège propose aux élèves de 3ème une option appelée **LCE**, **Langues et cultures Européennes**.

### Qu'est-ce que cette option?

Cet enseignement facultatif est limité à deux heures par semaine, qui s'ajoutent aux trois heures de LV1.

### Quel est son objectif ?

Cet horaire renforcé permet notamment

- de mieux pratiquer l'anglais à l'oral (communiquer avec aisance et spontanéité)
- de consolider le niveau de langue
- de sensibiliser les élèves à la culture des pays anglophones
- de varier les supports d'enseignement.

L'objectif est donc culturel et linguistique.

### A qui s'adresse cette option ?

Cette option à effectif limité (20 élèves maximum) s'adresse aux élèves :

- volontaires et désireux d'approfondir leur connaissance de la langue et de la culture des pays anglophones
- prêts à s'engager sur l'année
- qui n'ont pas d'autres options (contrainte de volume horaire hebdomadaire)

### Et après la 3<sup>ème</sup> :

Il est possible, mais pas obligatoire, de poursuivre cet enseignement au lycée en intégrant la Section Européenne, et ainsi, éventuellement, d'obtenir la mention « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat.

Si vous souhaitez vous inscrire à cet enseignement **merci de retourner à votre professeur(e) d'anglais le coupon qu'il/elle vous donnera en cours et ce au plus tard le 22 mai 2026.**